

Paris, le 28 juillet 2026

Le Premier ministre à :

- Laurent Nunez, Ministre de l'Intérieur ;
- Monique Barbut, Ministre de la Transition écologique ;
- Gérald Darmanin, garde des sceaux, Ministre de la Justice ;
- Serge Papin, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture ;
- Philippe Baptiste, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- Philippe Tabarot, Ministre des Transports ;
- Marina Ferrari, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- Mathieu Lefèvre, Ministre délégué à la Transition écologique.

Objet : Protection animale

Le bien-être des animaux de compagnie et la lutte contre la maltraitance animale répondent à une attente très forte de nos concitoyens. Je souhaite intensifier l'engagement de l'Etat sur ces sujets en renforçant le cadre réglementaire et en déployant plusieurs actions ciblées permettant d'assurer une meilleure protection des animaux.

Dans cette perspective, et au regard des préoccupations exprimées par les associations du secteur, j'attends que vous conduisiez une série d'actions sur les volets suivants, dans les plus brefs délais et au plus tard au 1^{er} octobre 2026 :

1. La mise en œuvre effective de la loi du 30 novembre 2021.

Cinq ans après son adoption, la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes n'est pas entièrement appliquée : en achever la mise en œuvre est une nécessité.

L'interdiction de vente de chiens et chats en animalerie prévue par la loi est certes entrée en vigueur en 2024, mais celle-ci n'est encore que partiellement opérationnelle du fait de l'absence de publication du décret qui prévoit les sanctions correspondantes. Vous me proposerez à la signature le décret permettant d'entériner l'interdiction et d'en sanctionner tout contournement.

Par ailleurs, la loi de 2021 a instauré le principe d'une liste des espèces non domestiques pouvant être détenues à titre de compagnie. Ces travaux n'ont pas encore abouti. Je vous

demande donc de proposer à ma signature à bref délai le projet de décret fixant les critères d'examen des espèces susceptibles d'être intégrées à la liste positive et de saisir l'ANSES pour lancer les travaux nécessaires.

Enfin, la loi a imposé l'encadrement des offres de cession des animaux de compagnie en ligne entre particuliers, mais force est de constater que des infractions persistent en toute impunité. Dans le cadre d'une action collective coordonnée sur ce volet, je vous demande de réunir les principales plateformes du numérique afin de les sensibiliser à ces enjeux. Vous conduirez dans le même temps, avec l'appui de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), une campagne de contrôles ciblée pour identifier et poursuivre les élevages clandestins actifs en ligne.

2. Le renforcement de la formation des magistrats et l'amélioration du traitement judiciaire.

L'action et la formation des magistrats sur les enjeux de maltraitance envers les animaux constituent un autre axe majeur, permettant d'améliorer le traitement judiciaire et la réponse pénale dans cette matière.

À ce titre, je vous demande d'intégrer, dès 2027, un module obligatoire consacré à la maltraitance animale dans la formation initiale des magistrats, afin d'ancrer la sensibilisation dès le début de leur parcours professionnel.

Par ailleurs, au mois d'avril dernier, le Ministère de la Justice a publié une dépêche qui rappelle l'existence du « Protocole de partenariat de lutte contre la maltraitance animale » signé par différents ministres. Cette instruction, mentionnant également deux notes de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) sur les infractions relatives à la maltraitance animale et sur le traitement judiciaire de ces infractions mérite d'être valorisée. Vous veillerez ainsi à en élargir la diffusion, par le biais d'une action de communication vers les services des ministères signataires du protocole, pour en rappeler utilement l'existence, notamment en cette période de l'année particulièrement propice à l'abandon d'animaux.

Enfin, les faits de mauvais traitements envers les animaux doivent faire l'objet d'une répression plus sévère : constituant actuellement des contraventions de 4^{ème} classe, vous préparerez le décret permettant de les classer en contraventions de 5^{ème} classe.

3. L'effectivité des interdictions de détenir un animal.

Parmi les sanctions efficaces pour lutter contre les actes de maltraitance, la peine d'interdiction de détenir un animal constitue une mesure de sûreté essentielle visant à prévenir la récidive chez l'auteur de l'infraction.

Or, il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme concret et fiable permettant de garantir le respect de ces mesures. Dans ces conditions, je vous demande de me proposer une mesure législative permettant de porter à la connaissance des associations et refuges animaliers l'existence de telles condamnations, et de les mettre ainsi en situation de vérifier que toute personne candidate à l'adoption ne fait pas l'objet d'une interdiction de détenir un animal.

4. Le renforcement de l'action et de la formation des forces de sécurité.

La lutte contre la maltraitance animale fait également l'objet d'une action croissante et déterminée des forces de sécurité, qu'il faut poursuivre et amplifier. Des travaux importants ont été menés depuis 2023 afin d'améliorer la formation des forces de l'ordre en la matière, notamment dans le cadre de la convention de partenariat entre le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Intérieur et la SPA. Vous me proposerez ainsi des mesures visant à renforcer la formation des agents de l'État et, le cas échéant, des agents des collectivités territoriales (notamment des policiers municipaux et gardes champêtres), ainsi qu'à améliorer la prise en charge des signalements et le repérage des situations préoccupantes.

5. La protection des animaux de compagnie pendant la canicule.

Des épisodes de canicule de plus en plus forts touchent la France en période estivale, et les animaux ne sont pas épargnés lors de ces épisodes. Je vous demande qu'un arrêté ministériel soit pris pour mieux encadrer les activités sportives et manifestations en lien avec des animaux vertébrés terrestres durant les épisodes caniculaires.

6. La mise en place d'un cadre juridique pour l'inhumation des animaux de compagnie.

Permettre aux maîtres d'offrir à leur animal une sépulture décente relève d'une exigence élémentaire. Depuis 2015, cette question ne fait plus l'objet d'un cadre juridique national clair et relève uniquement du cadre européen. Vous me proposerez dès lors un cadre réglementaire national mis à jour permettant d'assurer l'inhumation des animaux de compagnie dans des conditions dignes, y compris sur une emprise privée. En attendant, conformément à la réglementation européenne, vous confirmerez officiellement l'autorisation pour tout propriétaire d'animaux de compagnie d'enterrer leurs animaux décédés dans leur propriété et en diffuserez l'information via les sites d'information de l'État.

7. Le durcissement de la réglementation relative aux foires et salons dédiés aux animaux.

Les pratiques préoccupantes constatées dans le cadre des salons et foires aux animaux appellent un durcissement du cadre réglementaire applicable à ces événements. Vous me soumettrez à cet effet les mesures nécessaires pour assurer le bien-être animal lors de ces manifestations.

8. L'interdiction des trophées de chasse d'espèces protégées.

Le cadre actuellement applicable aux importations de trophées de chasse d'espèces protégées permet encore de laisser prospérer ces pratiques, une situation à laquelle il convient de remédier sans délai. Je vous demande en conséquence de préparer les évolutions réglementaires permettant leur interdiction totale.

9. L'encadrement des expérimentations sur les chiens en laboratoires.

La France doit concilier son engagement scientifique et son éthique. Si l'utilisation de chiens en laboratoire est encadrée par des normes strictes et permet des avancées médicales, il est

nécessaire de privilégier des méthodes alternatives, dès lors que leur maturité scientifique sera avérée.

À cette fin, je vous demande de piloter une évaluation rigoureuse des conditions et du calendrier réaliste pour une sortie de l'utilisation des chiens en recherche. J'attends à ce titre que vous me soumettiez une proposition de date cible la plus proche possible, accompagnée des mesures d'accompagnement nécessaires pour garantir une transition maîtrisée, sans affaiblir notre positionnement scientifique. Cette proposition devra être étayée par des éléments concrets, afin d'éviter toute décision prématurée qui pourrait fragiliser notre écosystème de recherche.

10. La valorisation des élevages exemplaires.

Nos concitoyens ne disposent aujourd'hui d'aucun repère officiel leur permettant d'identifier les élevages et commerces particulièrement engagés en faveur du bien-être animal. Les établissements respectant plus ou moins strictement leurs obligations sont en l'état mis sur un pied d'égalité avec ceux qui vont bien au-delà des exigences réglementaires.

Il importe donc de valoriser les élevages et commerces qui se distinguent par une attention particulière portée à la protection des animaux, ainsi que par un respect rigoureux des conditions permettant de la garantir. Vous me soumettez à cet effet une proposition permettant de reconnaître et de distinguer ces acteurs, telle qu'un label ou tout autre dispositif approprié.

11. Le soutien aux associations de terrain.

Au-delà des actions que vous conduirez à votre niveau, j'ai décidé d'un redéploiement de crédits pour 2026, à hauteur de 10 millions d'euros, destinés à soutenir l'écosystème associatif. Ces moyens seront ainsi confiés, dans le cadre d'un protocole précis établi avec l'État, aux grandes associations nationales qui œuvrent pour la défense et la protection des animaux. Ils auront ensuite vocation à accompagner les associations les plus petites éprouvant des difficultés financières et les bénévoles qui, sur le terrain, portent cette cause au quotidien, avec des moyens souvent limités.

Sébastien LECORNU